

## COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice : 10  
Présents : 6  
Votants : 8  
Date de convocation du Conseil d'administration : 18 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de juillet à dix-sept heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Domancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Président du CCAS.

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs, Serge REVENAZ, Marie-Paule MOULIN, Monique REVENAZ, Serge ROCHET, Pascale DEDIEU et Evelyne CHALLAMEL.

**ABSENTS EXCUSES :** Fabienne PEDERIVA, Alain LIONS

**ABSENTS REPRESENTES :** Madame Sylvie TELLIER a donné pouvoir à Mme Marie-Paule MOULIN, Monsieur Christian SEGUIN a donné pouvoir à M. Serge REVENAZ

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Marie-Paule MOULIN

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### FINANCES – BUDGET CCAS – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 abrégée,  
Vu le budget du Centre Communal d'Action Sociale, adopté le 14 mars 2024,  
Considérant qu'il convient de réajuster certains crédits par rapport remboursement de portage des repas à domicile,

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte-Désignation	Augmentation des dépenses	Augmentation des recettes
60623-Alimentation	+ 2 500,00 €	
673-Titres annulés	+ 2 000,00 €	
70688-Autres prestations de service		+ 2 500,00 €
75888-Autre produit de gestion courante		+ 2 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>+ 4 500,00 €</b>	<b>+ 4 500,00 €</b>

**Le Conseil d'Administration** entendu et après en avoir délibéré :

- A l'unanimité,
- Approuve la modification modificative n°1 sur le budget du CCAS, détaillée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

RPD

## FINANCES – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR LES COMPTES DE L'EXERCICE COMPTABLE DU CCAS 2024 ET SUIVANTS

Considérant que le compte financier unique (CFU) devient la nouvelle norme de présentation des comptes locaux pour les budgets des services publics administratifs (M57),

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances initiale (LFI) pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU a vocation à :

- donner une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion en un seul document.
- rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprimer les doublons existant entre le compte administratif et le compte de gestion,
- apporter une information enrichie grâce au rapprochement, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Considérant que le CFU concerne tous les budgets appliquant le référentiel comptable et budgétaire M 57 et les budgets annexes relevant des référentiels M4 pour les services publics industriels et commerciaux ;

Considérant que la commune remplit les prérequis pour adopter le CFU :

- application de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- dématérialisation des documents budgétaires avec le comptable et la préfecture au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est proposé que la commune de Domancy adopte le compte financier unique (CFU) à partir des comptes de l'exercice comptable 2024 pour son budget CCAS (M 57) ;

**Le conseil d'administration** entendu et après en avoir délibéré :

- A l'unanimité,
- Approuve le recours au compte financier unique (CFU) pour les comptes du CCAS de l'exercice comptable 2024 et les exercices suivants.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1- Retour sur le Voyage du Petit Train de la Mûre

Les administrés ont été agréablement surpris dans l'ensemble par cette journée proposée malgré le changement de programme et la météo capricieuse.

En effet, le car n'a pu se rendre sur les lieux à cause de branches tombées sur les caténaires de la voie ferrée, une solution a été apportée en allant visiter le château de Vizille, haut lieu de la résistance.

Un petit bémol a été émis sur l'accueil réservé par le restaurateur pour le repas du midi débarrassé trop rapidement au goût des aînés.

nnn

Madame Pascale DEDIEU propose une visite du musée Charlie CHAPLIN à Lausanne.

Le catalogue de la SAT sera demandé pour faciliter l'organisation des voyages.

## 2- Suggestion d'Après-Midis Intergénérationnels

Madame Marie-Paule MOULIN a proposé de mettre en place des après-midis intergénérationnelles afin d'échanger avec le pôle jeunesse et ainsi créer des liens entre l'enfance et les personnes âgées.

## 3- Galette des Rois

La Galette des Rois est maintenue grâce à l'engouement des aînés qui se rendent chaque année à cet évènement avec plaisir.

## 4- Modification des après-midis chantants

Face à la participation en baisse des après-midis chantants, des suggestions ont été émises, notamment la présence de troupes de théâtre ou de prestidigitateurs ou bien même de danseuses de French Cancan.

L'organisation d'un loto avec lots, tels que paniers garnis a été largement abordée pour remplacer les après-midis chantants ; à évoquer lors de la prochaine réunion en septembre.

## 5- Prise en charge élève cantine de l'école primaire « Les Gypaètes »

Madame Marie-Paule MOULIN est revenue sur la prise en charge de la cantine par le CCAS pour une élève de l'école primaire des Gypaètes.

Cette prise d'initiative a été très bénéfique pour cette élève qui a su s'intégrer et participer à la vie de l'école avec ses camarades. Sa maman a été également présente de nombreuses fois aux évènements scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée,

Le Maire,

Serge REVENAZ



La secrétaire de séance,

Marie-Paule MOULIN.

MPM  
[Signature]

MPM

Page annulée